

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 décembre 2018

**Rapporteur :
Madame Isabelle LE BAL**

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Action sociale : maintien de l'adhésion au CNAS

Il est proposé au conseil communautaire de valider le maintien de l'adhésion au CNAS pour les agents transférés au 1^{er} janvier 2019.

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique permet de confier à une association nationale ou locale la mise en œuvre de l'action sociale auprès des agents adhérents (actifs et retraités).

Par décision du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale du 18 octobre 2018, les agents de la petite enfance des Communes de Briec, Ergué-Gabéric et Plomelin ainsi que les agents de la médiathèque de Briec vont être transférés à Quimper Bretagne Occidentale à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les agents de la petite enfance des Communes de Briec, Ergué-Gabéric et Plomelin ainsi que les agents de la médiathèque de Briec bénéficiaient jusqu'à présent de prestations d'action sociale délivrées par le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS).

Il est proposé de permettre aux agents de conserver pendant 1 an le bénéfice du dispositif existant ; Le coût d'adhésion de QBO pour l'année 2019 est estimé à 11 400 €.

À compter de 2020, les agents auront la possibilité d'adhérer au COS, le niveau de subventionnement de l'association faisant l'objet d'une évaluation.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de maintenir l'adhésion au CNAS pour les agents concernés pour une année supplémentaire et par conséquent d'autoriser monsieur le président à signer la convention d'adhésion au CNAS.